



EN ROUTE VERS ZÉRO PESTICIDE



Collecte de pesticides
pour les particuliers
sur le territoire du VALTOM
(Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire)

Depuis le 1er Janvier 2017, la vente des produits phytosanitaires aux particuliers dans les jardinerie et en grandes surfaces ne se fait plus en libre-service et la vente sera complètement interdite en 2019.

Suite à la première opération lancée en novembre 2016 par le VALTOM et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez sur le territoire du Parc, le VALTOM et les collectivités en charge de la collecte des déchets, la FREDON Auvergne et Chimirec s'associent pour faciliter la collecte des produits phytosanitaires sur tout le territoire du VALTOM et vous apporter des solutions plus respectueuses. Vides, souillées ou avec un reste de contenu, ces produits présentent un risque pour la santé et l'environnement, d'où la nécessité de rappeler qu'ils ne doivent pas être jetés dans nos poubelles et doivent être traités par des professionnels.

Du 22 au 29 avril 2017, les **particuliers** sont invités à déposer leurs produits phytosanitaires dans les déchèteries du territoire du VALTOM (au sein desquels vous pouvez déposer ces produits toute l'année) et dans les jardinerie partenaires de l'opération.

Sont concernés les produits phytosanitaires des particuliers, entamés ou non utilisés, dans leur emballage d'origine :
anti-mousses, herbicides, fongicides, insecticides, anti-limaces, engrais non organiques, etc.

En parallèle, des animations seront organisées pour vous sensibiliser au jardinage au naturel et éviter l'utilisation de ces produits. Des bons de réduction seront accordés dans certaines jardinerie pour ceux qui viendront y déposer leurs pesticides.

Retrouvez toutes les infos (dates des animations et lieux de collecte) sur le site internet du VALTOM valtom63.fr

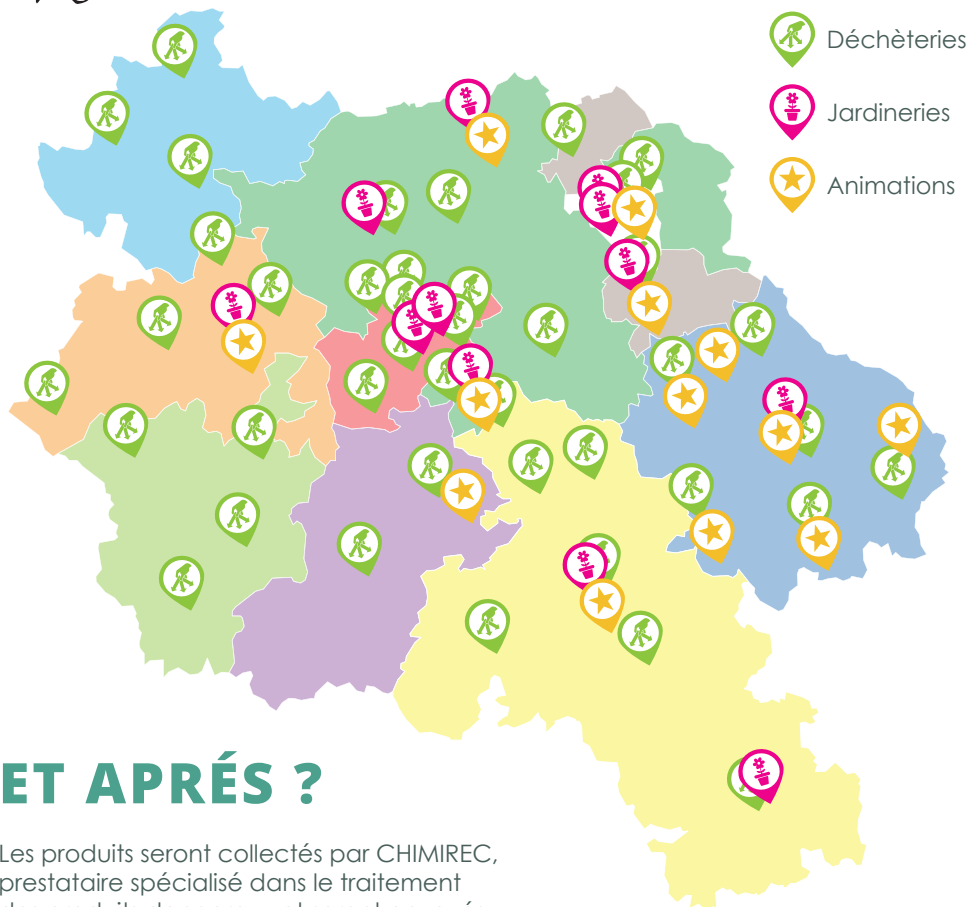
Contact au VALTOM :

Maxime FRITZEN, Chargé de mission Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, 04 73 44 24 24



OÙ DÉPOSER ?

Dans l'une des 40 déchèteries présentes sur le territoire du VALTOM ou dans les jardineries partenaires de l'opération.



ET APRÈS ?

Les produits seront collectés par CHIMIREC, prestataire spécialisé dans le traitement des produits dangereux et seront envoyés dans une filière dédiée pour être valorisés en énergie.

Les jardineries partenaires sont signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement », animée par la FREDON Auvergne (www.mieux-jardiner.fr).

Certaines proposent un bon de réduction à l'achat de produits alternatifs



et ses
collectivités
adhérentes

